

En exercice : 58 Présents : 42

Votants: 46

#### Séance du 12 décembre 2022

Le douze décembre deux Mille Vingt-deux à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 6 décembre 2022, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon,

sous la Présidence

de M. Christophe LANGOUËT - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ /
ATHÉE MA

ATHÉE MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS CHAUVIN Maxime. DALIFARD Alexia, titulaires

BOUCHAMPS LES CRAON GAUBERT Jean-Eudes, titulaire

BRAINS SUR LES MARCHES /
CHÉRANCÉ /

CONGRIER LEPICIER René-Marc , titulaire COSMES COUËFFÉ Dominique, titulaire

COSSÉ LE VIVIEN Christophe LANGOUËT, DOREAU Jean Sébastien, MANCEAU Laurence, RADE

Maurice, BÉZIER Florence, titulaires

COURBEVEILLE BANNIER Géraldine, titulaire

CRAON de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, PREVOSTO Dominique, LANVIERGE

Quentin, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires

CUILLÉ

DENAZÉ GOHIER Odile , titulaire
FONTAINE COUVERTE BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE TESSIER Jean-Pierre, titulaire

LA CHAPELLE CRAONNAISE

LA ROË //
LA ROUAUDIÈRE //

LA SELLE CRAONNAISE

LAUBRIÈRES

LIVRÉ LA TOUCHE

MÉE

MÉRAL

NIAFLES

POMMERIEUX

DIUGÉ Joseph, titulaire

BRÉHIN Colette, titulaire

CHANCEREL Philippe, titulaire

BAHIER Alain, titulaire

CHAMARET Richard, titulaire

GENDRY Daniel, titulaire

RESTIF Vincent, titulaire

QUELAINES ST GAULT LEFEVRE Laurent, de FARCY de PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires

RENAZÉ GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, titulaires

SENONNES BARBÉ Béatrice, titulaire

SIMPLÉ

ST AIGNAN S/ROË

ST ERBLON

ST ERBLON

ST MARTIN DU LIMET

ST MICHEL DE LA ROË

ST POIX

ST QUENTIN LES ANGES

ST SATURNIN DU LIMET

ST SATURNIN DU LIMET

GUILLET Vincent, titulaire

FRANGEUL Raymond, suppléant.

BOURBON Aristide, titulaire

GILLES Pierrick, titulaire

BEUCHER Clément, titulaire

GUINEHEUX Dominique, titulaire

BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés: HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DESHOMMES Catherine (Cuillé), LECOT Gérard (La Chapelle Craonnaise), JULIOT Thierry (La Rouaudière), GARBE Pascale (Méral), PELLUAU Philippe (Renazé), LIVENAIS Norbert (Renazé)? PENE Loïc (St Aignan S/Roë)

Étaient absents: DEROUET Loïc (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brain s/les Marches)), VALLEE Jacky (Chérancé), TISON Hervé (Congrier), HAMARD Benoît (Craon), CHADELAUD Gaétan (La Roë), DERVAL Séverine (La Selle Craonnaise), CLAVREUL Yannick (Simplé), GAUCHER Olivier (St Erblon)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Gérard LECOT a donné pouvoir à Dominique GUINEHEUX

Norbert LIVENAIS a donné pouvoir à Patrick GAUTIER

Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET

Loïc PENE a donné pouvoir à Vincent GUILLET

<u>Secrétaire de Séance</u> : Élu M. Dominique COUEFFE, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **OBJET 2022-12/166 - FINANCES**

PROPOSITION D'OUVERTURE DE CREDITS ANTICIPES

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** 

Séance du : 12 décembre 2022

### **OBJET 2022-12/166 - FINANCES**

Proposition d'ouverture de crédits anticipés

M. Maxime CHAUVIN, Vice-Président en charge des Finances, explique que le budget primitif sera porté au vote du conseil communautaire au premier trimestre de l'année 2023.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour la section d'investissement, l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales précise qu'en dehors des dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget et des dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, une autorisation du conseil communautaire est obligatoire pour procéder à des engagements de dépenses avant le vote du budget primitif.

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, dont le besoin peut intervenir avant le vote du budget primitif pour 2023, il convient donc d'ouvrir les crédits d'investissement nécessaires. Il est proposé de porter cette ouverture anticipée de crédit d'investissement pour 2023 à hauteur de 25 % des crédits d'investissement votés au titre de l'exercice 2022. Ces ouvertures de crédits constituent des plafonds d'engagement de la collectivité, dans l'attente du vote du budget 2023, qui précisera les montants de l'exercice budgétaire et les projets financés.

Budget 70000 : Dépenses d'investissement		BP 2022	Ouverture des crédits par anticipation
Hors opéra	ation		
20	immobilisations incorporelles	71 600,00 €	10 000,00
21	immobilisations corporelles	188 799,89 €	20 000,00
23	immobilisations en cours	460 313,70 €	50 000,00
Opération		Annananananananananananan	
100	Matériels	336 336,86 €	80 000,00
101	Travaux de voirie	257 440,99 €	60 000,00
102	Centre aquatique	152 926,46 €	20 000,00
108	Bâtiment socio culturel	70 000,00 €	10 000,00
116	Pole santé Cossé	157 466,22 €	30 000,00
119	Centre administratif de Craon	800 000,00€	50 000,00
130	Derniers commerces	60 000,00 €	15 000,00
131	Bâtiments intercommunaux	180 000,00 €	40 000,00
133	Base La Rincerie	240 404,26 €	20 000,00
138	Travaux Eaux Pluviales	1 222 434,45 €	300 000,00
140	Extension parking centre administratif	362 618,00 €	50 000,00
144	Informatique	149 648,19 €	35 000,00

	t 70003 : Dépenses d'investissement	BP 2022	Ouverture des crédits par anticipation
Hors opéra 21	immobilisations corporelles	51 912,84 €	12 000,00
Opération			
116	Divers ateliers et derniers commerces	49 274,75 €	12 000,00

Budge	t 70004 : Dépenses d'investissement	BP 2022	Ouverture des crédits par anticipation
Hors opér	ation		
21	immobilisations corporelles	22 500,00 €	5 000,00
23	immobilisations en cours	23 504,90 €	5 000,00
Opération			
15	Acquisition matériel	162 820,38 €	40 000,00
21	Aménagement de déchetterie	1 642 539,12 €	400 000,00
24	Composteurs individuels	6 000,00 €	1 500,00

Budg Hors opé	et 70020 : Dépenses d'investissement	BP 2022	Ouverture des crédits par anticipation	
20	immobilisations incorporelles	34 104,21	5 000,00	
21	immobilisations corporelles	654 289,70	50 000,00	
23	Immobilisations en cours	725 895,79	50 000,00	
Opératio	Opération			
100	Matériel	100 000,00	25 000,00	
101	Travaux réseaux	1 946 487,05	100 000,00	
102	Branchements et compteurs	70 000,00	10 000,00	
103	Travaux unité de production	650 000,00	100 000,00	
104	Géo référencement réseaux	10 000,00	2 500,00	

Budget 70021 : Dépenses d'investissement		BP 2022	Ouverture des crédits par anticipation	
Hors opération				
20	immobilisations incorporelles	5 000,00 €	1 000,00	
21	immobilisations corporelles	30 000,00 €	5 000,00	
23	immobilisations en cours	30 000,00 €	5 000,00	
Opération	Opération			
100	Matériel	30 000,00 €	5 000,00	
101	Travaux réseaux	1 842 693,52 €	100 000,00	
102	Branchements et compteurs	50 000,00 €	10 000,00	
103	Travaux unités de production	297 543,73 €	50 000,00	

Budge	t 70022 : Dépenses d'investissement	BP 2022	Ouverture des crédits par anticipation
Hors opér	ation		
21	immobilisations corporelles	100 365,00 €	10 000,00
23	immobilisations en cours	100 000,00 €	10 000,00
Opération			
100	Matériel	85 000,00 €	20 000,00
103	Sécurisation installations	214 371,69 €	50 000,00
104	Aménagements réservoirs	185 010,00 €	20 000,00

Budget 70023 : Dépenses d'investissement		BP 2022	Ouverture des crédits par anticipation
Hors opération			
21	immobilisations corporelles	71 413,81 €	10 000,00
23	immobilisations en cours	33 468,00 €	5 000,00
Opération			
100	Matériel	87 600,00 €	20 000,00
101	Travaux réseaux	1 202 280,37 €	100 000,00
102	Travaux postes de relèvement	72 000,00 €	10 000,00
103	Travaux unités de production	472 732,00 €	100 000,00

## Le conseil communautaire est invité à :

- DECIDER l'ouverture de crédits anticipés 2023 comme présenté ci-dessus,
- AUTORISER le Président ou Vice-président à signer tout document s'y rapportant et procéder aux écritures comptables nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Craon, le 16 décembre 2022 Pour extrait conforme, Le Président,

Christophe LANGOUËT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20221212-DELIB202212166-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2022 Affichage : 19/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

